L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux: 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.
DIMANCHE, 11 MARS 1894.

PETITES ANNONCES.

LES personnes voulant se défaire de meubles antiques, peintures, vases, porcelaines, cristaux, objets en bronze et objets d'art, trouveront un acquéreur qui paiera le prix le plus élevé en s'adressant au No 129 rue de Chartres. Lewis & Bernard. 2 juil—

DEMANDES.

MME GODIN-M. demande des ouvrières 44 Bourbon. 11 mars—1f

A VENDRE.

A VENDRE—Grocerie faisant de bonnes affaires,—coin Bagatelle et Derbigny. 10 mars—1f

A LOUER.

A LOUER—Dans le centre du Deuxième District, une chambre élégamment meublée. S'adresser à C., Bureaux de l'Abeille, 73 rue de Chartres. 14 fév—

A LOUER. Résidence No 44 Avenue de l'Esplanade coin Chartres; ayant double salon, belle salle à manger, cinq chambres à coucher, cuisine, pantry, etc., etc., à $50 par mois. S'adresser, M. Lion & Co., coin Ste-Anne et Decatur. 11 janv—

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de H. M. et L. M. Hyams

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans- No 339 — Division E — Attendu que Mlle Lanna R. Hyams a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feus A. M. et L. M. Hyams, décédés intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
7 mars—7 11 16

Succession de Josephine Fryer.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 40,485 — Division D — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons, (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Newton V. Fryer, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
7 mars—7 11 16

Succession de Herbert Marsden.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 38,948—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte provisoire présenté par John B. Vinet, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
7 mars—7 11 16

W. L. Sirjacques vs. Frye Triumph Press Brick Manf'g Co. Ld.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No 40,443—Division B —Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte provisoire présenté par Victor Mauberret, receveur de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
2 mars—2 6 11

Succession de Mme Ann McNamara.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 40,076, Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte provisoire présenté par Joseph E. Rault, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
1 15

Succession de Veuve A. K. Stecnken.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléan—No 37,986—Division C. —Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Henry Brengel, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
A. V. FOTTE, Greffier.
2 mars—2 6 11

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 41,910—Division A—Attendu que Sumter D. Marks a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Howard Addison Marks, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
8 mars—8 11 17

Succession de Hester Margaret McCan.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 40 853 — Division E.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Mme Mary F. Tobin, tutrice administratrice de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
8 mars—8 11 17

Succession de Henry Fleckenger.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 39,781—Division E. Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte provisoire présenté par Louis A. Fleckenger, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
8 mars—8 11 17

Succession de Needler J. Carter.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 41,962 —Division A. —Attendu que William E. Hall a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Needler J. Carter, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
9 mars—9 13 18

Succession de Christian Jacobs.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 31,971—Division C—Attendu que William F. Brewer a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'exécuteur testamentaire datif dans la succession de feu Christian Jacobs, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
8 mars—8 11 17

Succession de Mme Aleix Mussmann.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No 39,603.—Division A —Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par William Blanchard, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
8mars—8 11 17

AVIS AUX CREANCIERS

ETAT DE LA LOUISIANE COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 41,911—Division B—D P. Caraghi vs. ses créanciers—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire D. P. Caraghi soit et est par le présent acceptée par la cour au bénéfice de ses créanciers; il est ordonné qu'une réunion des créanciers soit convoquée et tenue pardevant Fred. Zengel, Esq., notaire, en son bureau, No 49 rue du Camp, en cette ville commençant le MERCREDI, 4me jour d'avril 1894, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires du pétitionnaire, élire un syndic et voter sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre sa personne ainsi que ses biens soient suspendues, et que H. H. Price, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.
Nouvelle Orléans, 2 mars 1894.
[Signé] FRED. D. KING, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
3 mars—3f au 4 avril

ETAT DE LA LOUISIANE, COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—No 41,634 - Division D—Ordre de Cour—John A. Hubbard & Co. vs leurs créanciers—Que la cession des biens des pétitionnaires John A. Hubbard et Harris Gagne, individuellement et comme membres de la raison sociale de John A. Hubbard & Co., soit et est par le même acceptée par la Cour pour le bénéfice de leurs créanciers et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant W. R. Kerr, Esq., notaire à son bureau No 26 rue Carondelet, en cette ville, commençant le LUNDI, 12me jour de mars 1894, à 11 heures A. M., dans le but de déterminer sur les affaires des dits pétitionnaires, élire un syndic et voter sur toutes autres matières qui pourront leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens des dits pétitionnaires soient suspendues, et que Wm. Voorhies, Esq, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.
Nouvelle Orléans, 5 février 1894.
[Signé] F. A. MONROE, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
9 fév—6t en 30 jours

A partir
Du 1er Janvier,
Mon adresse
Sera:
PAUL CONRAD,
Puerto Cortez,
Honduras, C. A.
Aux soins de la
Central American Express,
Port Tampa City,
Florida, U. S. A.

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

W. S. Speer vs W. B. Stansbury et als.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No 23,225.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente, à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier district de cette ville, le MERCREDI, 21 mars 1894, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Tout le droit, titre et intérêt de W. B. Stansbury, dans et pour l'affaire de W. B. Stansbury versus Nicholson & Cie, propriétaires du Daily Picayune, No 40,630 du dossier de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
VICTOR MAUBERRET, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
9 mars—9 14 17 21

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le shérif de meubles de ménage, etc.

M. Sinclair et al., vs Addie Enders.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 41,635—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus mentionnée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, le MARDI, 20 mars 1894, à 10:30 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir—
Au local, No 218 rue Commune.
Le tout et en particulier, le lot entier de meubles de maison et effets mobiliers, se trouvant au dit local, d'après l'inventaire enregistré en mon bureau.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
VICTOR MAUBERRET, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
9 mars—9 13 16 20

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété de valeur dans le Deuxième District.

Mutual Building and Homestead Association vs. Joseph D. Kiernan.

COUR CIVILE DE DISTRICT, pour la paroisse d'Orléans. — No 41,630.— En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde du rez-de-chaussée de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI, 4 avril 1894, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, servitudes, privilèges, avantages et dépendances qui y appartiennent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet No 563, borné par les rues Solomon, Toulouse, St-Louis et Napoléon, désigné comme lot No U, sur un plan dressé par John F. Braun, en date du 8 avril 1891, annexé à un acte passé pardevant F. Kernan, notaire, en cette ville, en date du 16 avril 1891. Conformément au dit plan, le dit lot mesure cinquante pieds quatre pouces de face à la rue Solomon, sur une profondeur de cent vingt-cinq pieds entre lignes parallèles, et forme l'encoignure des rues Solomon et Toulouse.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions.—Comptant sur les lieux.
VICTOR MAUBERRET, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
2mars—2 9 16 23 30 avril4

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété du quatrième district.

E. A. Carrère vs John B. Schmitt.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 41,261—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je vendrai à l'encan à la Bourse d'Encan St Charles, dans la rotonde du rez-de-chaussée de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI 11 avril 1894, à midi, la propriété décrite ci-après, à savoir—
Deux certains lots de terre, ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent et les droits, voies, privilèges et avantages qui s'y trouvent, y appartenant ou de toute autre façon en faisant partie, situés dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Laurel, Deuxième, Annonciation et Troisième, désignés sur le rôle d'assessement de la ville comme les lots Nos onze et douze de l'îlet No 97, et mesurant chacun trente-un pieds six pouces et quatre lignes de face à la rue Laurel, sur cent pieds de profondeur et trente-et un pieds six pouces et deux lignes de largeur dans le fond pour le lot No onze et trente-et un pieds deux pouces de largeur dans le fond pour le lot No douze.
Saisi dans la susdite affaire.

Termes et Conditions.

1° Pour du comptant à un montant suffisant à payer et satisfaire le premier billet ici en litige à savoir, un billet tiré par John B. Schmitt à son propre ordre et par lui endossé, en date du 30 janvier 1893, et payable un an après date pour la somme de six cent quatre-vingt dollars ($680) avec intérêt au taux de huit pour cent par an à partir de la date jusqu'à leur paiement; cinq pour cent d'honoraires d'avocat sur la somme en litige pour huit dollars, frais du greffier, et les dépens et charges du procès et de la vente et les taxes de ville et d'Etat dues sur ladite propriété.
2° L'acquéreur assumera le paiement du second billet ici décrit en litige, savoir: Un billet souscrit par John B. Schmitt à son propre ordre et par lui endossé en date du 30 janvier 1893, et payable deux ans après date pour la somme de six cent quatre-vingt ($680) avec intérêt au taux de huit pour cent à partir de la date jusqu'à paiement, garanti par hypothèque du vendeur et privilège sur ladite propriété, selon un acte passé pardevant Geo. C. Préot, notaire, le 30 janvier 1893.
3° Et, la balance du prix de l'adjudication, s'il en est, comptant sur les lieux.
VICTOR MAUBERRET, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
8 mars—8 15 22 29—avril 5 11

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriétés améliorées de valeur du sixième district.

Equitable Guarantee Homestead Association vs H. Rolling.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans.—No 41,224.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde du rez-de-chaussée de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI 11 avril 1894, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Une certaine portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et les droits, passages privilèges et tout ce qui y appartient, ou qui en fait partie, située dans le Sixième district de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Annonciation ci-devant Jersey, Léontine, Laurel et Valmont, désigné par la lettre A, sur un plan ou certificat de L. H. Pilié, assistant voyer de ville, en date du 10 novembre 1884, et annexé à un acte de vente de Patrick Burke à Joseph E. Coleman, pardevant A. Hero, Jr., notaire, le 12 novembre 1884, et mesurant, mesure américaine, soixante-deux pieds quatre pouces de façade rue Laurel sur cent douze pieds deux pouces et sept lignes de profondeur sur la ligne latérale la plus proche de la rue Valmont, cent treize pieds cinq pouces et sept lignes de profondeur sur la ligne la plus proche de la rue Léontine. La dite portion de terre étant composée de tout le terrain No 16 et une portion des terrains Nos 15 et 17 sur le dit carré, que Patrick Burke a acquis par achat de la succession de Thomas Rogers, par acte pardevant W. B. Kleinpeter, notaire en cette ville, le 3 juin 1875.
Saisi dans l'affaire ci dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
VICTOR MAUBERRET, Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
8mars—8 15 22 29 avril 5 11

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le Shérif Civil d'un grand stock assorti

D'Habillements confectionnés, Chapeaux, Articles de Fantaisie pour Hommes, etc.

Aussi Installations, etc.,

Meubles de Maison, etc.

Au local Nos 437 et 439 rue Dryades.

Aussi le bail et le droit d'occupation.

—Dans l'affaire de—

Isaac Wise vs David Levy.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans, No 41,499.—En vertu d'un ordre de vente daté 20 février 1894, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique sur les lieux ci-après désignés, le MARDI, 13 mars 1894, à 10:30 heures A.M., de la propriété ci-après décrite, savoir:
Au local No 437 et 439 rue Dryades.
I. Tout le contenu et les installations, etc., du dit local, comprenant vêtements, articles de fantaisie pour hommes, chapeaux, etc.
Aussi un lot de meubles de maison, etc., dans le dit local.
Le tout d'après l'inventaire.
II. Tous les droits, titres et intérêts du défendeur du terme non expiré du bail du local Nos 437 et 439 rue Dryades, fait par C. L. Keppler avec lui, commençant le 1er octobre 1893 et finissant le 30 septembre 1894, à raison de $125 par mois. Et en cas que le dit bail ne sera pas vendu, il sera offert en vente
Le droit d'occupation du dit local à partir de la vente au 30 sept. 1894.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
VICTOR MAUBERRET, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
1er mars 1 6 10 13

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

LA VENTE la plus importante de la saison.

Vente par le shérif civil de

Tout le contenu de ces deux grands magasins,

Nos 123 ET 125 RUE CANAL.

Consistant en un immense stock et bien choisi de chaussures, bottes, pantoufles de toutes descriptions et de qualités pour dames, hommes, garçons, filles, enfants, etc.

A prix coûtant au plus bas prix et des meilleures marques du marché.

Aussi d'un

Vaste stock de marchandises de modistes, chapeaux pour dames et enfants.
Marchandises de fantaisie, marchandises sèches et soieries, lingeries de dessous pour dames, corsets, rubans, dentelles, ornements, parfumeries, complets pour garçons, bonneteries, gants, mouchoirs, étoffes, jaquettes, cols, manchettes, cravates, broderies fantaisies, etc., et mille autres articles que l'on trouve généralement dans un magasin de marchandises de cette ligne d'affaires.
Le tout consistant d'un grand stock de marchandises fines et bien choisies.

—Aussi—

Un grand stock de plaqués, vitrines de plusieurs grandeurs et de formes,

Comprenant d'autres installations, etc

Aussi un lot de meubles de bureau et un coffre-fort en fer à combinaison, etc., etc.

Le tout conformément à un inventaire détaillé déposé au bureau du shérif et ouvert à l'inspection des personnes désireuses d'acheter.

Tout le contenu des deux magasins sera offert et vendu

EN BLOC.

Dans l'affaire de la Banque des Citoyens de la Louisiane versus Moore, Levy & Cie.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 41,577—En vertu d'un ordre de vente daté 7 mars 1894, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, le JEUDI, 22 mars 1894, à 11 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir—
Au local No 123 et 125 rue Canal, tout et particulièrement le stock de marchandises que contient le dit local, consistant en la propriété ci dessus décrite, le tout conformément à un inventaire détaillé déposé en mon bureau.
Le tout doit être vendu en bloc.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
VICTOR MAUBERRET, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans
10 mars—10 13 16 19 22

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le Shérif d'un Droit d'Occupation de Valeur.

A. Lehman & Co. vs Runkel-Hoerner Co., Limited, No 40,680.
Heidelberger, Frank & Co. vs Runkel-Hoerner Co., Limited, No 40,681.
Yokohama Importing Company vs Runkel-Hoerner Co., Limited, No 40,712.
American Hosiery Co. vs Runkel-Hoerner Co., Limited, No 40,737.
B. Blumenthal & Co. vs Runkel Hoerner Co., Limited, No 40,751.
Chas Rosenberg vs Runkel-Hoerner Co., Limited, No 40,773.
Weinman & Co, vs Runkel-Hoerner Co., Limited, No 40,774.
Kahn & Frank vs Runkel Hoerner Co., Limited, No. 40,775.
Brownold & Co. vs Runkel Hoerner Co., Limited, No 40,777.
Threadwell & Seward vs Runkel-Hoerner Co., Limited, No 40,778.
Emmet E. Ellithorp et Marion K. House vs Runkel-Hoerner Co., Limited, No 40,823.
P. K. Wilson & Son vs Runkel Hoerner Co, Limited, No 41,478.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—En vertu de douze writs de fieri facias, à moi adressés par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans les affaires ci-dessus, respectivement, je procéderai à la vente à l'enchère, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde du rez-de-chaussée de l'Hôtel St Charles, dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI, 21 mars 1894, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—
Tous les droits, titre et intérêt des défendeurs The Runkel-Hoerner Co. Limited, du droit d'occuper les magasins et dépendances des Nos 7 et 9 rue Bourbon, et conformément aux termes d'un certain bail à Amos Runkel fait par L. L. Levy, agent de Jno R Mighell, de la ville de Mobile, le 2me jour d'avril 1892 pour le terme de soixante-et-un (61) mois, commençant le 1er sept 1892 et expirant le 30 septembre 1897 pour quatre mille deux cents dollars ($4 200 00) par an, payable en paiements égaux, mensuellement, de trois cent cinquante dollars ($350 00) sur, lequel dit bail le dit locataire n'a pas payé le loyer du 1er décembre 1893 par conséquent conforme aux dites conditions du dit bail. Le tout de la partie due et exigible. Ensemble avec les honoraires d'avocats, frais et intérêts, comme il est ci dessus spécifié, et il sera compris que les conformément au dit bail pour la totalité du terme non expiré sur laquelle qui a été payé en plein avec l'argent réalisé de la vente de marchandises que contenaient les dits locaux faite par une poursuite de l'Honorable Cour de Circuit des Etats Unis pour le District Est de la Louisiane. L'acquéreur du dit droit d'occupation aura le privilège de jouir du dit droit, à partir du jour de la vente qui sera faite dans cette affaire, jusqu'à l'expiration du dit bail, le 1er octobre 1897, de ne payer aucun loyer conformément au dit bail, mais le droit d'occuper sera extrait conformément avec le terme du dit bail. Le dit bail pourvoit en outre que le dit locataire doit avoir un élévateur qu'il lui faudra construire à ses frais et à ses propres risques et périls, et à l'expiration du dit bail le dit locataire pourra reprendre son élévateur ou le vendre au propriétaire si le prix peut lui convenir; que le locataire entretiendra les lieux en semblable bon ordre durant l'existence du bail; à voir à ce que les cheminées et les lieux soient propres et à se conformer à toutes les ordonnances de ville à ses propres frais. La fourniture de l'eau sera à la charge du locataire. Aucune réparation ne sera due au locataire sauf celles que nécessiterait la toiture, ou qui feraient besoin à la suite d'un incendie ou d'une autre éventualité dont la responsabilité ne serait pas imputable au locataire ou ne serait pas attribuable à sa négligence; le propriétaire n'étant responsable des avaries causées par quelque gouttière au toit, ou par tout vice ou défaut de la propriété louée, excepté en cas de négligence flagrante de sa part de faire faire les réparations dans un délai raisonnable après avis par écrit du locataire; aussi s'engageant à ne faire aucun changement à la propriété, et de ne rien y mettre qui pourrait invalider l'assurance; de ne faire aucun sous bail ou de ne pas transférer le dit bail en entier ou en partie; de ne pas faire servir les lieux à aucune autre destination que celle indiquée dans la convention sans l'agrément écrit du propriétaire; aussi à l'expiration du contrat à livrer sans autre avis, possession des lieux et de ce qui y appartient au locataire, dans le même bon ordre qu'il l'a reçue, excepté l'usure et la détérioration naturelles; le propriétaire se réservant le privilège de canceler le bail sans mettre en défaut le locataire au cas où l'une quelconque des conventions serait enfreinte par le locataire; et le locataire y consentant et renonçant à son droit de notices légales à avoir à abandonner les lieux. Le locataire consentant à permettre au locataire ou à ses Agents de faire visiter les lieux aux personnes désireuses d'acheter, et réservant le droit d'apporter et d'y garder apposés un ou des placards "A louer" ou "A vendre" pendant jours avant l'expiration du dit bail.
Le tout appert mieux d'une copie du dit bail enliassé à mon bureau l'original duquel est enregistré au bureau des Transferts de cette paroisse. Registre 154, folio 99.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
VICTOR MAUBERRET. Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
10 mars—10 13 16 21

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente attrayante et importante par le Shérif Civil

—DE—

Tout le Reste du Contenu du Local

No 11 rue Bourgogne

Comprenant un grand lot de meubles de maison de valeur,

Consistant en plusieurs jeux de meubles de Chambres, Meubles de Salon, Cabinets, Chandeliers, Tapis, Rideaux, Nattes, etc.

Et divers autres articles et objets mobiliers, etc.

Succession de Wm B. Ringrose vs Mattie Marshall.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 40,351.—En vertu d'un writ de séquestration et par le consentement des parties intéressées à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, le MERCREDI, 14 mars 1894, à 10:30 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir—
Au local No 11 rue Bourgogne.
Tout le reste du contenu et effets mobiliers dans le dit local, comprenant un grand assortiment de meubles de maison de valeur, etc., d'après un inventaire enregistré dans mon bureau.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
VICTOR MAUBERRET, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
10 mars—10 au 14 ine

Many Persons are broken down from overwork or household cares. **Brown's Iron Bitters** Rebuilds the system, aids digestion, removes excess of bile, and cures malaria. Get the genuine.

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le Shérif du contenu etc., d'une grocerie, etc.

Arthur S. Rose & Co., vs James G. Cocker.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans — No 41,943—En vertu d'un ordre de vente daté le 9 mars 1894, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, le JEUDI, 15 mars 1894, à 10:30 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Au coin des rues St-James et St-Thomas.
Le contenu du magasin d'épiceries sur les dits lieux, consistant d'un lot assorti d'épiceries de fonds et de fantaisie, de vins, liqueurs et des installations, le tout d'après un inventaire.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
VICTOR MAUBERRET, Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
10 mars—10 au 15 incl.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriété du Troisième District.

P. L. Fourchy vs H. Gervais et al.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 38,055.—En vertu d'un alias writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde du rez de chaussée de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI, 4 avril 1894, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Cinq certains lots de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans l'îlet No 55, maintenant l'îlet No 641, dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Marigny, Mandeville, Robertson et Claiborne, désignés par les Nos 15, 16, 17, 18 et 19, conformément à un plan de J. Pilié, le 14 mai 1831, annexé à un acte passé pardevant C. Pollock, ancien notaire, en date du 8 juin 1831. Les lots Nos 15, 16, 17 et 18 se touchent et mesurent, chacun, quarante pieds de face à la rue Marigny, sur une profondeur de cent-vingt pieds, et le lot No 19 mesure trente-quatre pieds six pouces de face à la rue Robertson sur une profondeur de cent soixante pieds.
Saisis dans l'affaire ci dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
VICTOR MAUBERRET, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans
2 mars—2 9 16 23 30—av 4

PAR LE CONSTABLE.

Mme C. Koll vs B. Reinecke.

PREMIERE COUR DE CITE DE LA NOUVELLE-Orléans—No ——.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. J. Paris Childress, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'enchère publique, le VENDREDI, 16 mars 1894, à 4 heures P. M., à mon bureau, rue Camp, entre Lafayette et Girod, de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Un moteur électrique.
Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée.
Conditions—Comptant sur les lieux.
WM. NELSON, Constable.
6 mars—6 13 16

VENTES A L'ENCAN.

PAR JAS P. GUINAULT.

VACHERIE.

Vente pour effectuer un Partage entre les Héritiers de feu Dame Marie Rausch.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur—MERCREDI, 14 mars 1894, il sera vendu à midi, à l'encoignure des rues Broad et Perdido, près de l'Hôpital de Marine—

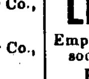

18 vaches laitières, 1 taureau, 3 chevaux, charrettes à lait et à provision, bidons, harnais et tous les ustensiles de la laiterie.
La clientèle sera vendue au plus offrant et dernier enchérisseur.
Conditions—Jusqu'à $50, comptant; et au dessus de $50, six mois de crédit en billets endossés et à place à la satisfaction du vendeur.
10 mars—

LE MORNING CALL

Emplacement pour la vente de café, soda et eau de Vichy occupé pendant plus de **35** ans par le vendeur actuel dans le

MARCHE AUX LEGUMES

Ensemble avec les installations et autres articles

Vente pour cause de départ.

LE LUNDI 12 mars 1894, à 11 heures A. M. il sera vendu dans le **Marché aux Légumes, près de la rue Peters, près de la rue des Ursulines,** l'emplacement ci-dessus mentionné, comprenant en partie des splendides cafetières en cuivre avec quatre robinets.
2 magnifiques machines en cuivre patentées par L. Dagand, Paris, pour faire le café.
Les installations pour le Soda et l'Eau de Vichy consistent en une Belle Fontaine avec 3 robinets, 5 fontaines pour le Soda et 2 pour l'Eau de Vichy.
1 machine pour fabriquer le Soda et l'Eau de Vichy, [illegible] 1 Grand Plateau en métal blanc pour verres, 1 jolie fontaine pour l'eau, deux pendules, 2 grands et 2 petits chaudrons pour le lait et le café et 4 pour le sucre, 2 barils pour l'Eau clarifié et autres articles importants trop longs à énumérer et dont une liste sera lue à la vente.

Aussi

1 grande machine en cuivre pour faire le café, patentée par L. Dagaud, de Paris, sera vendue séparément et n'est pas comprise dans la vente de l'emplacement (stand).
Conditions—Comptant au moment de l'adjudication. Le tout vendu et sujet aux **Ordonnances du Marché.**
Le vendeur satisfait de vivre sur les revenus de sa fortune acquise avec ce que cet emplacement a rapporté, se retire des affaires; voilà sa seule raison pour vendre.
C'est une magnifique occasion pour une personne énergique qui pourrait obtenir les mêmes résultats.
On peut trouver le vendeur à l'emplacement même et il se fera un plaisir de donner toutes les informations désirables aux acquéreurs.
8 mars—

PAR G. G. FRIEDRICHS & CO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Meubles de Maison et Effets Mobiliers,

Bijouterie et Argenterie, etc.

Succession de Robert Jackson.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—No 41,273.

PAR GEO. G. FRIEDRICHS & CO.—Geo. G. Friedrichs, encanteur—Bureau, No 177 rue Commune.—JEUDI, 15 mars 1894, à 11 heures A. M., sur les lieux, No 111 rue Laurel, entre Jackson et Philip, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, daté le 3 mars 1894, et rendu dans la succession ci-dessus intitulée, à savoir—
Le tout et en particulier, les meubles de maison et effets mobiliers, bijouterie et argenterie etc., d'après un inventaire enregistré.
Conditions—Comptant sur les lieux.
4 mars—4 7 11 à date

PAR ROBINSON & UNDERWOOD.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Une Quantité de Bois de Construction,

—CONSISTANT DE—

Planches pour Plafond, Parquet, Corbing en cypre, Bardeaux et Lattes de pin.

Une Cheminée de Bouilloire et Calorifère.

Smith Brothers & Co., Limited, et Gentry Brothers vs W. J. Athens Lumber Co., Limited.

No 40 887—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division E.

PAR ROBINSON & UNDERWOOD—W. C. H. Robinson, encanteur—Bureau 3 1/2 rue Carondelet—LUNDI, 12 mars 1894, à 11 heures A. M., sur les lieux, encoignure de l'avenue de la Louisiane et de la rue Liberté, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté du 27 février 1894 dossier No 40,887, dans l'affaire ci-dessus mentionnée, il sera vendu à l'enchère publique:
Une bouilloire H. P. 60, sa cheminée et calorifère, un lot assorti de bois de construction, bardeaux, lattes.
Le tout d'après un inventaire enregistré.
Conditions—Comptant.
28 fév—28—mars 4 7 12

PAR DANZIGER & STERN.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Articles et Meubles de ménage.

Succession de Hélène McArtin, épouse défunte de Francis Hagan.

No 40,891.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR DANZIGER & STERN—D. DANZIGER, Encanteur.—Bureau No 59 rue Carondelet —LUNDI, 12 mars 1894, à 11 heures A. M., à la Salle d'Encan No 49 rue Royale, en vertu d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de ladite Cour, Division C, signé le et daté du 19 février 1894, il sera vendu à l'encan:
Les articles et meubles de ménage transportés du No 125 rue S. Claiborne, selon un inventaire enregistré.
Conditions—Comptant avant livraison.
2mars—2 7 11 12

PAR'OIDIUM
(Pas poison!)
Merveilleux remède pour toutes maladies de la vigne et des arbres fruitiers.
Puissant destructeur des poux des bestiaux ainsi que des insectes et des vers qui ravagent les jardins et les champs.
Le *Par'oidium Extract,* est un désinfectant sans rival, détruisant les punaises, les coquerelles et leurs œufs, les fourmis, etc., etc.
Une boîte d'échantillon expédiée franco, contre l'envoi de 30 cents à M. F. C. Boucher, Saint Paul, Minnesota.
Agents demandés partout.
11avril- 3m

VENTES A L'ENCAN

PAR JAS. P. GUINAULT.

Propriétés situées à Alger, anciennement McDonoghville.

Succession de Dame Martha Mason, épouse de John Charles Maikell.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur—MERCREDI, 11 avril 1894, il sera vendu, à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue St-Charles, Nos 72 et 74, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 7 mars 1894—

Propriétés Foncières.

Deux lots de terre contigüs, avec tout's les bâtisses et améliorations qui en dépendent, situés à Alger, Cinquième District de cette ville, dans l'îlet No 154, renfermé par les rues Madison, Newton, Homer et Monroe, désignés par les lettres A et B. Lesquels lots de terre mesurent chacun 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue Madison, sur 95 pieds 11 pouces de profondeur. Le lot A formant l'encoignure des rues Madison et Newton.
Les améliorations sur le lot A comprennent une maison de cinq chambres, avec corridor d'entrée sur le côté, citerne, jardin, etc., etc.
Sur le lot B—un cottage double Nos 54 et 54 1/2 rue Madison, ayant six chambres, un grand hangar, lieux d'aisance, citerne, jardin, etc., etc.
Le tout, conformément aux plans qui seront exposés à la Bourse.
Les chars allant de Gretna à Alger passent devant la propriété, et se trouve aussi à une petite distance du débarcadère du ferry de la rue du Canal.

Actions.

Douze actions de $200, chacune du fonds capital du Pelican Homestead Association de cette ville, d'après le certificat No 229 en faveur de John Charles Maikell, de la valeur nette acquise (withdrawal value) de $1007 65/100.
S pt actions de $20 chacune du fonds-capital du Algiers Brewing Association, d'après les certificats Nos — — et 276.
Conditions—Pour les actions: comptant- Pour les propriétés foncières: un tiers ou davantage comptant et la balance à 1 et 2 ans de crédit, en billets garantis par hypothèque portant 8 pour cent d'intérêt par an, du jour de la vente, avec toutes les clauses pénales d'usage, comprenant lien du vendeur, cinq pour cent honoraires d'avocat en cas de procès, assurance et transfert de polices. Les acquéreurs assumeront en outre du prix de leur adjudication les taxes pour l'année 1894—et feront un dépôt de 10 pour cent comptant sur le montant de leur prix d'achat pour garantir la vente.
Actes de vente pardevant Benjamin Ory, notaire.
11 mars—11 14 21 28—av 4 11

PAR W. I. HODGSON & FILS

ANNONCE JUDICIAIRE.

Une Magnifique Propriété de Batture.

DEUX CARRÉS DE TERRE DE VALEUR

ENSEMBLE AVEC LEURS

Bâtisses et Améliorations,

Auvents, Cours Briquetées, Barrières, Kilns, etc.

Avec tous les droits des futures Alluvions, près de

L'AVENUE PETERS

Et faisant face aux rues Tchoupitoulas et Léontine.

La rue Léontine et la Rivière Mississippi.

DANS L'AFFAIRE DE

Mme Regina Geyer et John F. Gever, son époux

VS.

Victor Mauberret, Receveur du Frye Triumph Press Brick Manufacturing Company, Limited.

DOSSIER No 41,513.

LE 4 AVRIL 1894.

A longue échéance. A l'encan.

PAR W. I. HODGSON & CIE.—W. I. Hodgson, encanteur.—Bureau, No 13 rue Carondelet—MERCREDI, 4 avril 1894, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, près de l'Allée Commerciale, Premier District de cette ville, en vertu d'un ordre de l'Honorable Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, rendu le 16 février 1894, et signé le 23 février 1894, dans l'affaire de Regina Geyer et John F. Gever, son époux vs Victor Mauberret, receveur du Frye Triumph Press Brick Manufacturing Company, Limited, Dossier No 41,513, pour un partage, à l'encan, il sera vendu—

Un carré d'îlet de batture de choix rues Front et Léontine.

1° **Une certaine portion de terre,** ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, située dans le Sixième District de cette ville, dans le carré lettre "C" ou No 66, borné par l'avenue Peters, les rues Léontine et Front et la rivière Mississipi, lequel mesure ensemble 246 pieds 4 pouces et 7 lignes de façade rue Front, 217 pieds de façade rue Léontine, est borné sur sa façade par la rivière Mississipi et le côté supérieur par le reste du dit terrain, ensemble avec toutes les droits d'alluvion et de batture, etc. Sur cette propriété il y a un lot d'**Auvents à briques** et un **Pit Shed.**

Rue Tchoupitoulas (côté Sud).

2° **Une certaine portion de terre** ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, située dans le Sixième District de cette ville, dans le carré No 2 ou T, borné par l'avenue Peters, la Levée ou Tchoupitoulas, Front et Léontine, qui mesure ensemble 232 pieds 9 pouces de façade rue Levée, 244 pieds 4 pouces et 3 lignes de façade rue Front, 284 pieds de façade rue Léontine, et sur le dit côté supérieur par le reste du dit carré.
Les améliorations consistent en **un cottage à double logement en bois** avec 5 chambres de chaque côté, **une écurie à deux étages en bois,** 2 kilns, 3 citernes, barrières et bâtisses de dépendances.
Le tout d'après un inventaire que l'on peut voir sur les lieux de la vente, et le tout plus ou moins en mesure américaine.
Conditions.—Un tiers ou plus comptant et le reste à 1 et 2 ans, avec intérêt de 8 pour cent par an à partir du jour de la vente, et toutes les clauses usuelles de sécurité, comprenant lien du vendeur, 5 pour cent honoraires d'avocats en cas de procès, assurance et transfert de police; les acquéreurs assumant en outre des enchères les taxes pour l'année courante 1894 et feront un dépôt comptant de 10 pour cent sur les lieux.
Les actes de vente pardevant Ernest Commagère, Esq., No 1152 rue Magazine, notaire, aux frais des acquéreurs.
2 mars—2 3 4 11 18 25—1er av à date

ANNONCE JUDICIAIRE.

UNE RANGÉE

—DE—

HUIT RÉSIDENCES DE VALEUR

—DANS UN—

BEAU VOISINAGE,

—SITUÉ DANS LE—

Haut du Quatrième District.

Toutes en bon état et rapportant environ $85 par mois.

Un Superbe Placement.

Succession de Henry Ellerman, décédé.

LE 4 AVRIL 1894.

A L'ENCAN. POUR DU COMPTANT.

PAR W. I. HODGSON & FILS.—W. I. Hodgson, encanteur—Bureau No. 13 rue Carondelet. — MERCREDI, 4 avril 1894, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'Allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville en vertu d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, daté le 28 février 1894, Dossier No 40,884, pour le compte de la succession d'Henry Ellerman, décédé, à l'encan, il sera vendu—
Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet No 159, borné par les rues Camp Chestnut, Pleasant et Toledano, et désigné par la lettre A. et mesurant 116 pieds 6 pouces et 4 lignes de face aux rues Pleasant et Toledano sur une profondeur et une façade de 104 pieds 6 pouces et 7 lignes à la rue du Camp, et de 97 pieds 4 pouces et 2 lignes de profondeur de l'autre côté près de la rue Chestnut et forme l'encoignure des rues Pleasant et Camp, et Toledano et Camp, le tout plus ou moins, mesure américaine, d'après le plan qui peut être vu au lieu d'enchère.
Les améliorations comprennent une rangée de huit maisons couvertes en ardoises et bien construites, connues comme les Nos 204 à 216 1/2 rue Pleasant, chaque logement contenant 4 chambres, citerne, lieux d'aisance et hangar, le tout en parfait état, toujours habitées par de bons locataires et rapportant seulement $82 par mois, en valant $100 par mois, et toute la dite rangée de maisons sera vendue en bloc et peut être visitée en tout temps par quiconque sera porteur d'une carte de l'encanteur.
Conditions.—Comptant en passant le titre, 10 0/0 payable comptant et l'acheteur assumera en en sus du prix d'achat les taxes pour l'année courante, 1894.
Acte de vente pardevant Jeff. C Wenck, Esq. notaire, aux frais de l'acquéreur.
2 mars—2 3 4 11 18 25—avril à date.

New Covington, St-Tammany,
Propriétés Foncières.
G. W. MASON.
Correspondance sollicitée. Maisons à louer. collections de loyers En ville les dimanches et les mercredis. COVINGTON, LNE.
4 fév—1m dim

VENTES A L'ENCAN.

PAR GEO. G. FRIEDRICHS & CO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Résidence et magasin de valeur à deux étages,

297 rue St-Thomas entre St-James et Félicité et le

COTTAGE ÉLIGIBLE,

No 38 rue Laurel, entre St-André et Ste-Marie.

Succession de Geo. Vogelsanger et femme.

No 41,118—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR GEO. G. FRIEDRICHS & CO.—GEO. G. FRIEDRICHS, Encanteur.—Bureau No 177 rue Commune.—MERCREDI, 11 avril 1894, à midi, à la Bourse de l'Encan St-Charles, il sera vendu à l'encan en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. Geo. H Théard, juge de la Cour Civile, Division E, pour la paroisse d'Orléans, en date du 1er mars 1894 et rendu dans l'affaire de la succession ci dessus intitulée—
1° **Une résidence et magasin en bois,** à deux étages, couvert en ardoises, No 297 rue St Thomas, entre St-James et Félicité, ayant grand magasin avec vitrines, trois chambres, avec une grande allée en briques, hangar, deux cuves, une grande cour dans le fond et corridor et trois chambres en haut. Le lot est décrit comme suit, à savoir:
Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier district de cette ville, désigné par la lettre A, d'après un plan dressé par Th. Rettingel, voyer, le 28 mai 1846, et mesurant 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la rue St-Thomas entre St James et Félicité, sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces et 5 lignes entre lignes parallèles.
2° **Une résidence en bois,** un étage No 38 rue Laurel, entre St-André et Ste Marie, ayant deux chambres et cuisine détachée, cuve, grande cour dans le fond, etc. Le lot est décrit comme suit, à savoir: Une certaine portion de terre avec les bâtisses et améliorations, située dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St André, Ste Marie, Laurel et Annonciation, formant une partie du lot de terre désigné par le numéro 40 du dit îlet, laquelle portion de terre mesure 30 pieds 3 pouces et 1 ligne de face à la rue Laurel sur une profondeur de 150 pieds sur la ligne des lots 18, 19 et 20, et 150 pieds 6 pouces sur la ligne de l'autre portion du lot No 10.
Dans un voisinage tranquille et convenable, près des églises, des écoles et des lignes de chars. Loyer, $72 par an.
Conditions.—Comptant, et l'acheteur assumera les taxes dues et exigibles en 1894 au dessus du prix d'adjudication et déposera 10 pour cent du prix d'achat au comptant afin de lier la vente.
Les actes de vente pardevant Jeff. C. Wenck, Esq. notaire public, aux frais des acquéreurs.
7mars—7 14 21 28—av 4 11

ANNONCE JUDICIAIRE.

Lots de Valeur pour Bâtir,

Près de l'avenue du Canal,

Rue Génois, Gasquet et Palmyre.

Succession de Joseph A. Buck.

No 33,354.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR GEO. G. FRIEDRICHS & CIE.—Geo. G. Friedrichs, encanteur – Bureau, 177 rue Commune.—MERCREDI, 11 avril 1894, à midi, à la Bourse d'Encan de l'Hôtel St-Charles, il sera vendu à l'encan, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District, Division A, pour la paroisse d'Orléans, daté le 5 mars 1894 et rendu dans l'affaire de succession ci-dessus—
Huit lots de terre, bien situés, avec tous les droits, voies, privilèges et avantages y appartenant situés dans l'îlet No 767, Premier District de cette ville, borné par les rues Génois, Gasquet, Palmyre et Clark et désignés par les Nos 1, 2, 3, 4, 18, 19, 20 et 21 d'après un plan de G. T. Dunbar, déposé dans le bureau de G. J. Mossy, ancien notaire en cette ville, daté le 12 avril 1848, le dit lot No 1 formant l'encoignure des rues Génois et Gasquet, mesurant 33 pieds 6 pouces de face à la rue Gasquet sur 108 pieds de profondeur et de façade à la rue Génois, et les lots Nos 2, 3 et 4 se touchent et mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Gasquet sur une profondeur de 108 pieds entre lignes parallèles; le dit lot No 21 forme l'encoignure Palmyre et Génois et mesure 33 pieds 6 pouces de face à la rue Palmyre sur une profondeur de 108 pieds et de face à la rue Génois, et les dits lots 18, 19 et 20 se touchent et mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Palmyre sur une profondeur de 108 pieds entre lignes parallèles. A un îlet seulement de l'avenue du Canal et dans un voisinage avantageux.
Conditions—La moitié comptant et la balance à crédit de 1 et 2 ans, en billets de l'acquéreur portant 7 pour cent d'intérêt par an à partir de la date de la vente jusqu'à paiement final, garantis par hypothèque et privilège du vendeur, les acquéreurs assumeront les taxes de 1894, et 10 pour cent comptant du prix de l'adjudication en déposant.
Actes de ventes pardevant James Fahey, Esq., notaire aux frais des acquéreurs.
7 mars—7 14 21 28—av 4 11

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vins, Liqueurs, Comptoir, Etagères, Meubles et Installations.

Bail de la maison et droit d'occupation.

D. P. Caraghi vs ses créanciers.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—No 41,911.

PAR GEO. G. FRIEDRICHS & CO—Geo. G. Friedrichs, encanteur — Bureau, 177 rue Commune — SAMEDI, 17 mars 1894, à 10 heures A. M., sur les Lieux, No 224 rue du Canal, coin Franklin, il sera vendu à l'encan, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. F. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, daté le 5 mars 1894, et rendu dans l'affaire ci dessus intitulée—
1° **Le tout et en particulier le stock** de Vins et Liqueurs, comptoirs, étagères, meubles et installations, etc., etc.
2° **Un bail** du local No 224 rue du Canal, coin Franklin, expirant le dernier jour de février 1896, au taux de $75 par mois; dorénavant devant être payé à la fin de chaque mois par l'acquéreur, avec le privilège de renouvellement pour deux ans de plus d'après les mêmes termes et conditions, et avec le droit d'occupation du dit local sous le dit bail du dit terme.
Conditions—Comptant sur les lieux.
6 mars—6 7 11 14 à date

PAR E. CURTIS & CIE.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans —No 41,189.

Succession de Matthew John Omond et Jane Stubbing, sa femme.

PAR E. CURTIS & CIE. — E. Curtis, Encanteur — Bureau No 201 rue du Canal. – En vertu d'un ordre de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, l'Hon. Geo. H. Théard, juge, daté le 17 février 1894, et à moi adressé, je procéderai à la vente, le MERCREDI, 28 mars 1894, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le quatrième district de cette ville, dans l'îlet No 24, borné par les rues Carondelet, Baronne, Harmonie et Pleasant, lequel dit lot est désigné par le No 14 du dit îlet, d'après un plan dressé par C. A. Hedin, daté le 20 octobre 1854, et déposé en le bureau de John D. Poindexter, anciennement notaire en cette ville. Le lot mesure 28 pieds 3 pouces de face à la rue Baronne, sur une profondeur de 120 pieds entre lignes parallèles.
Aussi un certain lot de terre, dans le Cimetière Greenwood, de l'Association Charitable des Pompiers, mesurant 6 pieds de face à l'avenue Violet et 9 pieds de profondeur, sur lignes parallèles, entre les promenades Cedar et Aloe et numéroté 602, d'après un plan du dit cimetière dressé par W. T. Thompson daté le 10 avril 1854.
Termes et Conditions.—Un tiers ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur; la balance à un et deux ans, avec toutes les clauses usuelles de garantie. L'acquéreur devant assumer les taxes de 1894 et faire un dépôt de 10 pour cent au moment de la vente.
Acte de vente pardevant W. Morgan Gurley N. P., aux frais de l'acquéreur.
Plan à la Bourse.
21 fév—21 28—mars 7 14 21 au 28

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans. Division B.—No 34,356.

Succession de Jose Robert y Gerona

BEAU MORCEAU DE PROPRIÉTÉ COMMERCIALE.

La grande bâtisse en briques à trois étages,

No 155 rue de la Commune,

Entre St-Charles et Carondelet,

EN FACE DE L'HOTEL ST-CHARLES.

PAR E. CURTIS & CIE., encanteurs—Bureau No 201 rue du Canal - En vertu d'un ordre de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B., l'Hon. Fred. D. King, juge, daté le 22 février 1894, et à nous adressé, nous vendrons à l'enchère publique, le MERCREDI, 4 avril 1894, à midi, à la **Bourse des Encanteurs 72 et 74 rue St-Charles,** la propriété décrite ci-après, à savoir:
Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Faubourg Ste-Marie, Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Commune, St-Charles, Carondelet et Canal, et désigné par le No 10, sur un plan dressé par Hugh Grant, sous-voyer de la ville de la seconde municipalité, en date du 11 février 1847, le dit lot mesurant, mesure américaine, 20 pieds 3 pouces et 6 lignes de face à la rue Commune sur une profondeur de 83 pieds 4 pouces et 7 lignes sur une ligne de côté, et 85 pieds sur l'autre ligne de côté et 15 pieds dans le fond.
Les améliorations comprennent une bâtisse en briques à trois étages louée à bail à Spear & Escoffier pour 12 mois à partir de septembre 1892 à raison de $75 par mois, avec le privilège de renouveler pour 1, 2, 3 ou 4 ans, pourvu que les locataires donnent 3 mois de notice au propriétaire. Les locataires ont exercé le privilège de renouvellement jusqu'au 1er octobre 1894.
Termes et conditions—Comptant, ou un tiers comptant, la balance à un et deux ans, avec 8 pour cent d'intérêt jusqu'à paiement, avec toutes les clauses de garantie usuelles. L'acquéreur assumera les taxes de 1894 et déposera 10 pour cent au moment de la vente.
Acte de vente pardevant Félix J. Puig, Esq., notaire, aux frais de l'acquéreur.
Plan à la Bourse.
27 fév—27 28—mars 4 7 11 14 21 25 28—avril 1 à date

VENTES A L'ENCAN.

PAR ALBERT PAUL.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente Attrayante

—DE—

Propriétés de Choix Rémunératrices

—DANS LES—

Premier et Quatrième Districts.

Cette propriété de coin de valeur, No 376 rue Deuxième, coin St-Denis.

Le splendide emplacement de commerce et résidence, Nos 358 et 358 1/2 rue Deuxième, près du Marché de cette rue.

Le joli cottage double, Nos 630 et 630 1/2 rue St-Denis, entre Première et Deuxième.

Le cottage double No 219 rue Claiborne, entre les rues Clio et Erato.

Succession de Patrick Short.

No 40,754—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans - Division B.

A des conditions faciles.

PAR ALBERT PAUL, Encanteur- Bureau, 159 rue Commune -- MERCREDI, 11 avril 1894, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, rue St Charles, entre Commune et Gravier, en vertu d'un ordre de l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, en date du 9 mars 1894, dans l'affaire et pour le compte de la succession de Patrick Short il sera vendu à l'encan, la propriété de valeur améliorée ci-après décrite, à savoir—
1° **Un certain terrain,** ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, passages et avantages qui y sont attachés ou qui en quelque sorte en font partie, situé dans le Quatrième District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Deuxième, Dryades, St-Denis et Troisième. Le dit terrain mesure [37] trente sept pieds [6] six pouces de façade rue Deuxième, sur une profondeur de cent dix [110] pieds, entre lignes parallèles, et étant composé du terrain No trois.
Les améliorations comprennent la grande maison double en bois connue sous les numéros municipaux 358 et 358 1/2 de la rue Deuxième. Le No 358 est occupé comme restaurant et salon d'huîtres, avec résidence à l'arrière par M. Joseph Geoffrie; et le No 358 1/2 est occupé comme buanderie et résidence par Hing Sing. Cette propriété est admirablement située pour un commerce de détail, à proximité du marché de la rue Deuxième, près d'églises et d'écoles, et elle est bien louée rendant un revenu mensuel d'environ $26.
2° **Un certain terrain,** ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, privilèges et tout ce qui y appartient et qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Deuxième, St Denis, Dryades et Troisième, formant l'angle des rues Deuxième et St Denis, et mesurant vingt six (26) pieds de façade rue Deuxième, sur cent douze (112) pieds huit pouces (8) de profondeur et de façade rue St Denis; le tout d'après un plan dressé par C. A. Hedin, voyer, en date du 26 mai 1853 déposé en l'étude de W. H. Peters, ancien notaire, de cette ville.
Les améliorations comprennent une maison en bois à un étage, occupée comme épicerie et résidence, et portant le No 376 de la rue Deuxième, coin St Denis. Aussi une maison de résidence en bois à deux étages, située immédiatement derrière la maison du coin. Elle a environ quatre chambres, galerie etc., et fait face à la rue St Denis. La situation est extrêmement désirable, et moyennant une faible dépense pourrait être transformée en un attrayant magasin d'épiceries de coin de rue ou autre magasin de commerce.
3° **Un certain terrain,** ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, portant les numéros municipaux 630 et 630 1/2 de la rue St-Denis, et tous les droits, passages et avantages qui y sont attachés ou qui en quelque sorte, y appartiennent, situé dans le Quatrième District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues St Denis, Première, Deuxième et Dryades, et désigné comme le terrain No 4 sur un plan de Mochhausen, le 10 septembre 1844, déposé en l'étude de L. Hermann, ancien notaire de cette ville. La dite propriété mesure trente (30) pieds de façade rue St Denis, sur cent vingt cinq (125) pieds de profondeur.
Les améliorations comprennent un joli cottage double avec allée environ 5 chambres de chaque côté avec galerie devant, bâtie à distance de la rue et portant les [vieux] numéros municipaux 630 et 630 1/2 de la rue St Denis. Bonne situation, toujours louée et rendant un revenu mensuel de $24 environ, à proximité de marchés, d'églises, d'écoles, et une ligne de chemin de fer, passe devant.
4° **Une certaine portion de terre** ensemble avec toutes et chacune des bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, située dans le premier district de cette ville, carré d'îlet compris entre les rues Claiborne, Clio, Erato et Willow (ci devant Market). La dite portion de terre mesure trente quatre (34) pieds plus ou moins de façade rue Claiborne, sur cent vingt deux (122) pieds huit (8) pouces et sept (7) lignes plus ou moins de profondeur entre lignes parallèles.
Les améliorations comprennent une maison double en bois à deux étages, ayant environ 2 chambres et cuisine de chaque côté, est toujours louée rendant un revenu mensuel, $12 par mois. Elle est située près des usines du chemin de fer Illinois Central.
Conditions—Un tiers ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur, le reste à 1 et 2 ans de crédit, en billets garantis par hypothèque et lien du vendeur sur la propriété vendue à 7 0/0 par an d'intérêt à partir de la date de la vente jusqu'à parfait paiement. Les acquéreurs devront consigner une somme suffisante à couvrir le montant des honoraires des notaires pour les actes de vente, et toutes les polices usuelles de garantie. Les acquéreurs assumeront le paiement des taxes dues et exigibles en 1894 en sus du prix d'adjudication. Un dépôt de 10 0/0 sera exigé sur le prix de la vente au moment de l'adjudication.
Les actes de vente pardevant George Préot, notaire, aux frais des acquéreurs.
11 mars—11 14 21 28—av 4 11

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Receveur

—DES—

USINES DE LA COMPAGNIE

—DE—

Brasserie d'Alger,

De Construction Moderne et ayant une vaste exploitation.

—SITUÉES DANS LE—

CINQUIÈME DISTRICT

—DE LA—

Ville de la Nouvelle-Orléans

—SUR LA—

Rive Ouest de la Rivière Mississipi,

—VIS-A-VIS LA—

Rue Julie.

A L'ENCAN,

—DANS L'AFFAIRE DE—

LA BANQUE LAFAYETTE DE ST-LOUIS

—VS—

La Compagnie de Brasserie d'Alger.

No 39,952—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans. Division B.

PAR ALFRED C. GREEN, encanteur—Bureau No 56 rue Carondelet—MERCREDI, 4 avril 1894, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un jugement de l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District, pour la Paroisse d'Orléans, Division B rendu dans la susdite affaire, le 21 février 1894 et signé le 28 février 1894, il sera vendu à l'encan, la propriété ci après décrite, à savoir:
Les usines de la Compagnie de Brasserie d'Alger situées dans le Cinquième District de cette ville, les dites usines consistant d'une bâtisse en briques à quatre étages, renfermant un appareil à brasser, tel que cuves à fermentation, réservoirs à lager, "chip tanks," "Bunging apparatus,"—2 bouilloires, machine à vapeur de 75 chevaux, une autre machine à vapeur de 30 chevaux, 1 "Hop Jack," 1 pompe à bière, 1 chaudière à bière avec tuyau à connexions en cuivre, tuyau à connection pour vapeur, pompes d'eaux chaude et froide, pompes automatiques, 1 "wash tub," 1 moulin à houblon, ascenseurs à houblon, 1 condensateur et 1 condensateur préliminaire, 1 baquet à riz 1 balance stationnaire Fairbank, 1 pompe "Attemperator," réservoir à eaux chaude et froide, 1 réfrigérateur Bantelot et réservoir à bière avec "pan" à bière et tuyaux à connections, 1 ascenseur Reed, aussi une écurie en bois.
Le terrain compris dans la dite vente, est comme suit:
Toute cette certaine demi-partie d'un carré de terre située dans le Cinquième District de cette ville, dans la section appelée anciennement McDonoghville, dans le carré désigné par le No 48 sur un plan de L. W. Pilié, voyer de la ville, en date du 10 février 1860, et borné par les rues Madison, Decatur, DeArmas et Jefferson; étant cette moitié du dit carré la plus rapprochée de la rue Madison, qui se compose des terrains 7, 8, 9, 10 et 11, et une moitié des terrains Nos 6 et 12, et mesure 300 pieds de façade rue Madison sur 150 de profondeur et de façade rues Decatur et DeArmas. Ces usines comprennent tout ce qui est nécessaire à une brasserie de premier ordre, érigées dans les trois dernières années, construites avec les meilleurs matériaux; sont situées de façon à présenter les plus grandes facilités pour l'exploitation d'affaires de brasserie; et sont une occasion pour les capitalistes qui, par une sage administration, rendront un produit des plus satisfaisants.

Conditions de la vente.

Comptant—Les acquéreurs assumeront le paiement de toutes les taxes dues et exigibles pour cette année 1894, en sus du prix d'adjudication, et feront un dépôt de dix pour cent du prix d'achat comptant au moment de l'adjudication.
L'acte de vente aux frais de l'acquéreur, pardevant Geo. C Preot, notaire.
2 mars—2 4 11 18 25—avril 1 2 3 4

ANNONCES JUDICIAIRES

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

Bradish Johnson et al. vs R. Milliken, Exécuteur et als.

No 38,611.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, Encanteur—Bureau No 14 rue Carondelet—MERCREDI, 21 mars 1894, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'encan, en vertu de et conformément à un jugement par l'Hon. Geo. H. Théard juge de la cour mentionnée ci-dessus, Division E, rendu le 14 avril 1893 et signé le 20 avril 1893, et à un ordre daté le 14 février 1894 homologuant les délibérations d'une assemblée de famille tenue le 21 avril 1893, dans l'affaire ci-dessus mentionnée, la propriété décrite ci-après, à savoir—
1° **Une certaine portion de terre** située dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Prytanée, Première et Philip et l'Avenue St-Charles, mesurant 183 pieds 4 pouces de face à la rue Prytanée, sur 238 pieds 4 pouces et 6 lignes de profondeur et face à la rue Première et entre lignes parallèles, mesure américaine, d'après une esquisse par L. H. Pilié, voyer, datée le 22 avril 1872, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.
2° **Un certain lot de terre** dans le même district et îlet que la propriété décrite ci-dessus, désigné par le No 4 sur un plan par L. H. Pilié, voyer de la ville, daté le 9 novembre 1859, déposé au bureau de W. H. Peters, ex notaire, comme plan No 30, et, conformément auquel le lot mesure 32 pieds de face à la rue Philip sur une profondeur sur la ligne de côté vers l'avenue St-Charles de 218 pieds 4 pouces et sur l'autre ligne de côté 220 pieds 8 pouces 3 lignes et 32 pieds 1 pouce de large sur la ligne du fond.
3° **Un certain lot de terre** situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues North Peters, Clinton, Douane et Bienville désigné par le No 6 sur un plan par J. Pilié, voyer, 31 décembre 1833, déposé au bureau de Wm. Christy, ex notaire, dans son livre de plans, No 1, fol. 59, et mesurant 25 pieds 2 pouces 3 lignes de face aux rues Peters et Clinton, respectivement, sur une profondeur, entre lignes parallèles s'étendant d'une à l'autre des dites rues, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.
4° **Un certain lot de terre,** dans le même district et îlet que la propriété décrite en troisième lieu, désigné par le No 8 sur une esquisse annexée à un acte pardevant W. J. Castell, ex notaire, le 30 janvier 1869, et aussi par le même numéro sur le plan ci-dessus mentionné par Pilié, et mesurant 25 pieds 2 pouces 3 lignes de face à la rue North Peters 24 pieds 5 pouces 3 lignes à la rue Clinton, sur 87 pieds 3 pouces 6 lignes de profondeur sur la limite supérieure et 83 pieds 9 pouces 1 ligne de profondeur sur la limite inférieure, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.
5° **Deux certains lots de terre,** dans le même district et îlet que la propriété décrite en quatrième lieu, désignés par les Nos 9 et 10 sur le plan de Pilié mentionné ci-dessus, et mesurant comme suit, savoir: Le Lot No 9, 25 pieds 2 pouces 3 lignes de face à la rue North Peters, 24 pieds 6 pouces 2 lignes de face à la rue Clinton sur 83 pieds 9 pouces 1 ligne de profondeur sur la limite supérieure et 80 pieds 2 pouces 4 lignes de profondeur sur la limite inférieure et le divisant du lot No 10 et les deux profondeurs s'étendant de la rue North Peters à la rue Clinton. Le lot No 10, 25 pieds 2 pouces 3 lignes de face à la rue North Peters, 24 pieds 5 pouces 3 lignes de face à la rue Clinton sur 80 pieds 2 pouces 4 lignes de profondeur sur la limite supérieure le divisant du lot No 9 et 76 pieds 7 pouces 7 lignes sur la limite inférieure, et les deux profondeurs s'étendant de la rue North Peters à la rue Clinton, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.
6° **Quatre certains lots de terre** situés dans le Premier District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Rochebalve, Tonti et Gravier et l'Avenue Tulane, et mesurant chacun 22 pieds 6 pouces de face à la rue Rochebalve sur 91 pieds 4 pouces 1 ligne de profondeur entre lignes parallèles.
Les lots de terre ci dessus sont contigus l'un à l'autre et sont désignés par les lettres A, B, C et D sur une esquisse par S. G. De L'Isle, voyer, datée le 19 avril 1893. La ligne de côté du lot A, la plus rapprochée de l'avenue Tulane a une profondeur et une façade sur l'allée Bradish, qui est de 35 pieds 6 pouces 2 lignes de large et s'ouvre sur la rue Rochebalve. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.
7° **Quatorze certains lots de terre,** situés dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Canal, Douane, Solomon et St David désignés par les Nos 1 à 14, et mesurant comme suit:
Les lots Nos 1 à 6 inclusivement, chacun, 26 pieds 7 pouces 7 lignes de face à la rue du Canal sur 125 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Le No 1 formant l'encoignure des rues Canal et Solomon. Les lots 7 et 8, chacun, 31 pieds 7 pouces 2 lignes de face à la rue Solomon sur 159 pieds 11 pouces 2 lignes de profondeur entre lignes parallèles, et les lots 9 à 14 inclusivement, chacun, 26 pieds de face à la rue Douane, sur 125 pieds de profondeur entre lignes parallèles.
Conditions.—Un tiers ou plus comptant, à l'option des acquéreurs, la balance à 1 et 2 ans de crédit, pour billets des acquéreurs garantis par hypothèque et lien du vendeur, portant 6 pour cent d'intérêt par an de la date de la vente, jusqu'à paiement final, 5 pour cent d'honoraires d'avocat en cas de procès, pour forcer la collection des billets qui pourront être subdivisés à la demande des parties intéressées, les améliorations devant être tenues assurées et les polices transférées au détenteur ou détenteurs des billets; les acquéreurs assumeront les taxes dues et exigibles en l'année 1894 au dessus du prix d'adjudication, 10 pour cent comptant sur le prix d'achat seront requis des acquéreurs au moment de la vente.
Actes de vente, pardevant N. B. Trist Esq notaire public, aux frais des acquéreurs.
17 fév—17 24—mars 3 10 17 21

ANNONCE JUDICIAIRE.

Bonnes Maisons

—ET—

PLACEMENTS

—DANS LA—

Partie Inférieure du Sixième District.

Succession de Mme Louisa Castay née Rihner.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 41,439.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, Encanteur—Bureau No 14 rue Carondelet.—MERCREDI, 28 mars 1894, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un ordre de l'Hon. Geo. H. Théard juge de la susdite Cour, Division E, daté le 16 février 1894 dans l'affaire ci-dessus, la propriété ci-après décrite, à savoir—
1° **Un joli cottage simple** en bois, No 748 rue Carondelet, dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet borné par les avenues St Charles et Louisiane et les rues Carondelet et Toledano, retiré de la banquette et ayant 6 chambres, hangar et 2 cuves, avec banquette Schillinger en face et une allée sur les côtés. Le lot de terre est désigné par le No 11 et mesure 30 pieds de face à la rue Carondelet sur une profondeur de 110 pieds, entre lignes parallèles. Il est à proximité de plusieurs jolies résidences et est dans une location désirable, soit pour une résidence ou pour un placement.
2° **Une résidence double** en bois à deux étages Nos 757 et 757 1/2 rue Baronne, dans le Sixième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Carondelet, Baronne, Toledano et l'Avenue de la Louisiane, ayant 3 chambres, allée et hangar sur chaque côté et 2 cuves. Le lot de terre mesure 27 pieds de face à la rue Baronne sur une profondeur de 150 pieds, entre lignes parallèles; la nouvelle ligne de chemin de fer électrique passe à l'encoignure.
Conditions.—Une moitié ou plus comptant au gré de l'acquéreur, le reste, s'il y en a, à un ou deux ans avec billets garantis par hypothèque spéciale et privilège du vendeur, portant 8 pour cent d'intérêt par an à partir de la vente jusqu'à paiement final, 5 pour cent d'honoraires d'avocat en cas de procès pour enforcer la collection des dits billets. Les améliorations devront être assurées et la police transférée au porteur des dits billets. Les acquéreurs assumeront le paiement des taxes dues et exigibles en 1894 en sus du prix de l'adjudication. Dix pour cent comptant du prix de leur enchère sera requis au moment de la vente. Actes de vente pardevant J. B Ward, notaire, aux frais des acquéreurs.
24 nov—24—mars 3 10 17 24 28

ANNONCE JUDICIAIRE.

De Bons Lots pour Bâtir.

Succession de Mme Marie A. Roche.

No 39,297—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN.—W. A. Kernaghan, encanteur—Bureau 14 rue Carondelet—MERCREDI, 21 mars 1894, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un jugement rendu et signé le 12 février 1894, par l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour ci-dessus, Division D, dans l'affaire ci-dessus mentionnée, la propriété décrite ci-après, à savoir—
Deux certains lots de terre dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Champs Elysées, Français, Prieur et Johnson, désignés par les Nos 11 et 12, et mesurant chacun 31 pieds 6 pouces 2 lignes de face à la rue Johnson sur 150 pieds 10 pouces 3 1/2 lignes de profondeur, entre lignes parallèles. Dans un voisinage amélioré près des lignes de chars urbains.
Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance à 1, 2 et 3 ans pour billets spécialement garantis par hypothèque et lien du vendeur, portant 8 pour cent d'intérêt par an du jour de la vente, jusqu'à paiement final, 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour forcer la collection des billets, et les acquéreurs paieront les taxes de 1894 au-dessus du prix de la vente; 10 pour cent comptant requis au moment de la vente.
Actes de vente pardevant E. Grima, Esq., notaire public, aux frais des acquéreurs.
17 fév—17 24—mars 3 10 17 21

ANNONCE JUDICIAIRE.

Salle et Résidence,

96 Rue St-Antoine.

LA SOCIETE DES AMIS SINCERES EN LIQUIDATION.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, No 41,323.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, Encanteur—Bureau, No 14 rue Carondelet—MERCREDI, 28 mars 1894, à midi, à la Bourse des Encanteurs il sera vendu à l'encan, en vertu d'un ordre daté le 19 février 1894 de l'Hon. Fred. D. King, juge de la dite Cour, Division B, dans l'affaire ci-dessus, la propriété ci-après décrite, à savoir:
La salle et résidence en bois à un étage No 96 rue Ste Antoine, dans le troisième district de cette ville, dans l'îlet No 507, borné par les rues St Antoine, Annette, Urquhart et Villeré. Le lot de terre mesure 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue St-Antoine sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces 4 lignes, la dite façade commence à une distance de 60 pieds de la rue Urquhart, dans un voisinage très tranquille près des chemins de fer.
Conditions—Comptant, et l'acquéreur assumera les taxes dues et exigibles en 1894 en sus du prix de son adjudication, 10 pour cent comptant seront requis au moment de la vente.
Acte de vente pardevant J. G. Eustis, Esq., notaire public, aux frais de l'acquéreur.
24fév—24—mars 3 10 17 24 28

VENTES A L'ENCAN.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN

ANNONCE JUDICIAIRE

VENTE EN PARTAGE.

Bradish Johnson et als vs Stephen Whitney, tuteur, et als.

No 38,612.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN—W. A. KERNAGHAN, encanteur—Bureau, No 14 rue Carondelet. — JEUDI, 22 mars 1894, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un jugement de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la susdite Cour, Division A, rendu le 13 avril 1893 et signé le 19 avril 1893; et d'un ordre en date du 14 février 1894 homologuant ce qui s'est fait à une assemblée de famille tenue le 21 avril 1893, dans la susdite affaire, la propriété ci-après décrite, à savoir—
1° **Un certain terrain,** situé dans le Sixième District de cette ville, dans le carré d'îlet borné par les rues Water, Valence, Bordeaux, et la rivière Mississipi, et une allée commune, mesurant d'après un plan de P. A. D'Hémécourt, en date du 28 janvier 1878, 224 pieds de façade rue Water, sur une profondeur et une façade sur la dite allée commune s'étendant à la rivière Mississipi, et entre lignes parallèles, d'environ 650 pieds, et avec tous les droits de batture et des accroissements futurs.
2° **Huit certains terrains,** situés dans le Sixième District de cette ville, dans le carré d'îlet No 82 1/2 borné par les rues Valence, Bordeaux, Water et Front, et la susdite allée commune, désignés par les Nos 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7 et 8 sur un plan dudit D'Hémécourt et mesurant comme suit: 25 pieds de façade chacun rues Front et Water, respectivement et les profondeurs suivantes: 108 pieds 9 pouces 7 lignes et de façade sur la ligne latérale de la dite allée commune; et 108 pieds 11 pouces 3 lignes entre les Nos 1 et 2; 109 pieds 7 lignes entre les Nos 2 et 3; 109 pieds 2 pouces 3 lignes entre les Nos 3 et 4; 109 pieds 3 pouces 7 lignes entre les Nos 4 et 5; 109 pieds 5 pouces 3 lignes entre les Nos 5 et 6; 109 pieds 6 pouces 7 lignes entre les Nos 6 et 7; 109 pieds 8 pouces 3 lignes entre les Nos 7 et 8, et 109 pieds 9 pouces 7 lignes de façade rue Bordeaux et formant les coins des rues Water, Front et Bordeaux.
3° **Deux certains terrains,** situés dans le Sixième District de cette ville, dans le carré d'îlet No 82 borné par les rues Tchoupitoulas, Front, Valence et Bordeaux et la susdite allée commune désignés par les Nos 7 et 8 sur ledit plan de D'Hémécourt et mesurant chacun 28 pieds de façade rues Tchoupitoulas et Front, respectivement, sur 164 pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Le terrain No 8 forme les coins des rues Tchoupitoulas, Front et Bordeaux.
4° **Trois certains terrains,** situés dans le Sixième District de cette ville carré d'îlet No 82, borné par les rues Tchoupitoulas, Front, Valence et Bordeaux et la susdite allée commune, désignés par les Nos 1, 2 et 3 sur ledit plan de D'Hémécourt mesurant chacun, 28 pieds de façade rues Tchoupitoulas et Front respectivement sur une profondeur de 164 pieds, entre lignes parallèles, la ligne de côté du terrain 1 faisant face à la dite allée commune; ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.
5° **Cinq certains terrains,** situés dans le Sixième district de cette ville, carré d'îlet 80, borné par les rues Water, Front, Bordeaux et Lyons désignés par les Nos 1, 2, 3, 4 et 5 sur ledit plan de D'Hémécourt, mesurant, chacun, 30 pieds de façade rues Water et Front, respectivement, et les profondeurs suivantes, savoir: No 1, 110 pieds 4 lignes rue Bordeaux, et formant les coins des rues Water et Front, 110 pieds 2 pouces 1 ligne entre les Nos 1 et 2, 110 pieds 3 pouces 6 lignes, entre les Nos 2 et 3, 110 pieds 5 pouces 3 lignes entre les Nos 3 et 4, 110 pieds 7 pouces entre les Nos 4 et 5 et 110 pieds 8 pouces 4 lignes du côté supérieur du terrain No 5, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.
6° **Une certaine portion de terre,** située dans le Sixième District de cette ville, dans le carré borné par les rues Water, Bordeaux et Lyons et la rivière Mississipi du côté de la rue Bordeaux, la propriété décrite en premier lieu ci mesurant d'après ledit plan par ledit D'Hémécourt; 150 pieds de façade rue Water sur environ 600 pieds de profondeur entre lignes parallèles, s'étendant à la rivière Mississipi et avec tous les droits de batture et des accroissements futurs.
7° **Le splendide carré de terre haute,** No 142, dans le Sixième District de cette ville, borné par les rues Valence, Bordeaux, Laurel et Annonciation, subdivisé en vingt grands terrains et mesurant 300 pieds de façade sur chacune des rues Laurel et Jersey, et 250 pieds de façade sur chacune des rues Valence et Bordeaux. Pour les dimensions détaillées des terrains voir le plan.
Conditions—Un tiers ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur, le reste à 1 et 2 ans de crédit pour des billets spécialement garantis par hypothèque et privilège du vendeur, portant 6 pour cent d'intérêt par an, à partir du jour de la vente jusqu'au paiement final; 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour forcer le recouvrement des billets qui doivent être subdivisés de façon à convenir aux acquéreurs, et les améliorations doivent être assurées et les polices transférées au détenteur ou détenteurs des billets, et l'acquéreur assumera le paiement des taxes dues et exigibles en l'année 1894, en sus du prix de l'adjudication. Dix pour cent comptant du prix de vente sera requis de l'acquéreur au moment de la vente.
Les actes de vente pardevant N. B. Trist, notaire, aux frais de l'acquéreur.
17 fév—17 24—mars 3 10 17 22

ANNONCE JUDICIAIRE

VENTE EN PARTAGE.

UN SPLENDIDE ENTREPOT

—OU—

Un Site pour Manufacture,

Face au Fleuve et le Chemin de Fer de Ceinture, S'étendant de la

Rue Tchoupitoulas à la rue Water,

Entre les Rues Washington et Sixième.

Mme Veuve Catherine Koehl vs Mme G. B. Solari, individuellement et comme Tutrice.

No 41,216—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur.—Bureau No 14 rue Carondelet—JEUDI, 29 mars 1894 à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un jugement rendu le 13 février 1894 et signé le 20 février 1894 par l'Hon N. H. Rightor, juge de la dite Cour, Division D, et d'un ordre en date du 30 janvier 1894, homologuant les procédures d'une assemblée de famille tenue le 25 janvier 1894 dans la susdite affaire, la propriété ci après décrite à savoir—
Huit certains terrains situés dans le Quatrième District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Tchoupitoulas, Water, Washington et Sixième, désignés par les Nos 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7 et 8 sur un plan marqué "A" annexé au procès-verbal de W. I. Hodgson, encanteur de cette ville. Les terrains Nos 1, 2, 3 et 4 se touchent et mesurent comme suit: le terrain No 1, 23 pieds 3 pouces et 7 lignes de façade rue Water, sur une profondeur de 82 pieds 12 pouces et 6 lignes sur le côté le plus rapproché de la rue Washington 82 pieds 6 pouces et 4 lignes sur la ligne de division du terrain No 2, qui mesure 23 pieds 3 pouces et 6 lignes de façade rue Water, sur une profondeur de 82 pieds 1 pouce et 2 lignes sur la ligne de division du terrain No 3 qui mesure 23 pieds 3 pouces et 7 lignes de façade rue Water, sur une profondeur de 81 pieds et 8 pouces sur la ligne de division du terrain No 4 qui mesure 23 pieds 3 pouces et 6 lignes de façade rue Water, sur une profondeur de 81 pieds 2 pouces et 6 lignes sur la ligne la plus proche de la rue Sixième, chacun des dits terrains ayant une largeur à l'arrière de 23 pieds 2 pouces et 3 lignes.
Les terrains Nos 5, 6, 7 et 8 sont contigus les uns aux autres et aux terrains ci dessus décrits à l'arrière, et mesurent comme suit: les terrains 5, 6 et 7 chacun une façade de 23 pieds 1 pouce et 1 ligne rue Tchoupitoulas, et le terrain No 8, 23 pieds 1 pouce et 2 lignes rue Tchoupitoulas, sur les profondeurs suivantes: le terrain No 5, 81 pieds 2 pouces et 6 lignes sur la limite la plus proche de la rue Sixième, 81 pieds et 8 pouces sur la ligne de division du terrain No 6 qui a 82 pieds 1 pouce et 2 lignes sur la ligne de division du terrain No 7 qui a 82 pieds 6 pouces et 4 lignes sur la ligne de division du terrain No 8 qui a 82 pieds, 11 pouces et 6 lignes du côté le plus rapproché de la rue Washington; chacun des dits terrains mesure 23 pieds 2 pouces et 3 lignes de largeur sur la limite inférieure, le tout plus ou moins et en mesure américaine, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent. Cette propriété est juste au dessus la rue Washington, la seule rue pavée en pierres en cette section à partir de la rivière et est dans le voisinage des bateaux et du chemin de fer de ceinture, juste sur la devanture, et sera un entrepôt économique et de premier ordre, ou un site pour manufacture.
Conditions—Comptant, et l'acquéreur assumera les taxes dues et exigibles en 1894, en sus du prix d'adjudication, 10 pour cent comptant seront requis au moment de la vente.
Acte de vente, pardevant N. B. Trist, notaire aux frais des acquéreurs.
24 fév—24—mars 3 10 17 24 29

ANNONCE JUDICIAIRE.

Un cottage double et productif.

163 et 463 1/2 rue Joséphine.

Succession de Mme J. J. Given.

No 40,312 — Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur—Bureau, No 14 rue Carondelet.—N. E. Baumgarden, agent. JEUDI, 29 mars 1894, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'encan en vertu d'un ordre en date du 19 février 1894 de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la dite Cour Division D, dans l'affaire ci-dessus, la propriété ci-après décrite, à savoir:
Ce joli cottage double en bois, à un étage, Nos 463 et 463 1/2 rue Joséphine, dans le Quatrième District, dans l'îlet borné par les rues Joséphine, St André, Sud Remparts et Bassin, ayant 4 chambres, hangar cuve et corridor sur chaque côté. Le lot de terre est désigné par le No 8 et mesure 31 pieds 7 pouces de face à la rue Joséphine sur une profondeur de 100 pieds, entre lignes parallèles, conformément à un plan déposé en l'étude de S. Magner, ancien notaire, comme plan No 21, et selon un autre plan par J. A. Pujol, architecte, en date du 23 novembre 1845, et déposé en l'étude de H. Chiapella, ancien notaire. L'avenue Jackson, un îlet plus haut, est maintenant en train d'être pavée. La propriété est bien louée et est un emplacement avantageux.
Conditions - Un tiers ou plus comptant au gré de l'acquéreur, le reste, à un crédit de 1 et 2 ans avec billets garantis par hypothèque spéciale et privilège de vendeur portant 8 0/0 d'intérêt par an du jour de la vente jusqu'à paiement final, 5 0/0 honoraires d'avocat en cas de procès pour forcer la collection des dits billets. Les améliorations devront être assurées et la police transférée au porteur des dits billets et assumera les taxes dues et exigibles en 1894 en sus du prix de son adjudication, 10 0/0 seront requis du prix de son enchère au moment de la vente.
Acte de vente pardevant Jeff. C. Wenck, notaire public, aux frais de l'acquéreur.
24fév 24—mars 3 10 17 24 29

QUEEN & CRESCENT ROUTE
26 HOURS TO CINCINNATI
11 HOURS TO BIRMINGHAM
SLEEPING CARS